

## **SYNTHESE DU RAPPORT FINAL**

### **Programme soutenu par France Bois Forêt**

#### **Dossier 18 IR796 : Améliorer la commercialisation des lots de bois issus des forêts communales via un travail sur les invendus et la desserte forestière**

**Bénéficiaire(s) du projet : Union régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 12 700 €**

#### **Objectifs et contexte :**

Les communes forestières se sont lancées en 2016 dans un programme AMI Dynamic Bois de l'ADEME sur un projet nommé MOB+, en partenariat notamment avec l'ONF (Office National des Forêts) et le SEFSAM (Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs Alpes Méditerranée).

Ce projet vise à expérimenter des solutions permettant la mobilisation des bois invendus ou non mis en vente à cause des conditions d'accès.

Afin de mobiliser cette source de bois supplémentaire, les Communes forestières ont mis en œuvre des actions permettant d'améliorer :

- la commercialisation des bois invendus ;
- les conditions d'accès ;
- Trouver des solutions innovantes à la mobilisation des bois.

#### **Principaux résultats obtenus :**

##### **Action sur les coupes invendues :**

Trois réunions ont été réalisées entre les Communes forestières, l'ONF et les membres et représentants du SEFSAM afin d'identifier les freins à la vente des bois.

Les deux premières réunions ont permis d'identifier les problèmes que posent les coupes de bois et la dernière a permis de faire un bilan des visites qui ont été effectuées, de voir les coupes qui ont été vendues et celles qui posent encore des problèmes.

D'un point de vue comptable, 9 coupes ont été vendues pour un volume de 8 480 m<sup>3</sup>. C'est donc un bilan mitigé puisque peu de coupes ont été vendues mais c'est à nuancer puisque les deux unités de transformations (Fibre excellence et Uniper) ont fermé durant près de 3 mois.

Cependant, afin de cadrer ce travail, l'ONF a proposé en fin d'année, une charte sur les coupes invendues. L'objectif de cette charte est de faire 4 cycles par an :

- 1 mois pour présenter les coupes invendues aux acheteurs ;
- 1 mois pour que les acheteurs fassent leur offre ;
- 1 mois pour que l'ONF réponde.

##### **Amélioration de la desserte forestière en zone de montagne :**

Beaucoup de massifs forestiers sont sous-exploités à cause de problème de desserte. Les Communes des départements alpins ont peu de moyens et la création ou la remise aux normes de certaines.

Ainsi, beaucoup de communes ajournaient des coupes de bois, faute de desserte en bon état.

Un recensement de ces ajournements a été réalisé avec l'ONF et des rencontres avec certaines communes ont été réalisés.

Ainsi, les communes de Barcelonnette, Castellet-les-Sausses et Senez (Communes des Alpes de Haute-Provence) ont été rencontrées et un accompagnement a été réalisé ou est en cours.

Ces projets, aux profils différents nous ont permis de créer des outils permettant d'aider les communes à prendre leurs décisions (note d'opportunité).

Grâce à ces projets, ce seront donc plus de 25 000 m<sup>3</sup> qui seront mobilisés dans les prochaines années.

**Expérimentation de solutions innovantes :**

Durant le projet, la solution pont mobile a été envisagée pour lever la contrainte des limitations de tonnage sur les ponts. Après plusieurs groupes de travaux, il s'est avéré que peu de ponts étaient véritablement bloquants.

Néanmoins, sur la commune de Seyne-les-Alpes, un pont était bel et bien bloquant mais la solution pont mobile était trop onéreuse et n'a donc pas pu être mise en œuvre.

Cette action n'est donc pas un échec total puisqu'il a permis de démontrer que les ponts ne sont, en général pas des freins à la mobilisation des bois mais plutôt les dessertes internes aux massifs.

**Valorisation envisagée :**

**Action sur les coupes invendues :**

Tout le travail réalisé par les Communes forestières, l'ONF et le SEFSAM débouche sur la prochaine signature de la charte des invendus. Cette charte précisera le rôle et les actions que peuvent faire les propriétaires, le gestionnaire et les acheteurs.

Il sera donc intéressant de suivre le déroulement de cette charte et donc de voir si cela permet de diminuer le stock de coupes qui sont restées invendues.

**Amélioration de la desserte forestière en zone de montagne :**

Tout le travail effectué jusqu'à présent a permis d'élaborer un outil, qu'est la note d'opportunité, qui permet d'aider les Communes à prendre des décisions. En effet, cet outil retrace le coût de création ou réfection des réfections des coupes, le volume de bois mobilisable et les financements possibles.

Des communes nous ont déjà sollicité pour des projets de desserte et un accompagnement est en cours.

**Expérimentation de solutions innovantes :**

Etant donné que la solution pont mobile n'a pas pu être mise en œuvre, faute de site, les communes forestières ne feront plus d'animation sur ce sujet. Néanmoins, si un site est identifié dans les prochaines années, les informations que nous avons récupérées resteront utilisables.

**Indicateurs :**

Nombre de lots invendus ayant finalement trouvé preneur : 9 lots vendus

Volume de bois invendu ayant finalement trouvé preneur : 8 480 m<sup>3</sup> vendus

Nombre de projets de desserte relancés suite à la sensibilisation des communes : 3 projets accompagnés

Volume de bois mobilisé (ou prévus d'être mobilisé) grâce aux projets de desserte : 25 000 m<sup>3</sup> environ